

PROJET JEUNES CITOYENS 2022



A VOS PROJETS !

NOTICE – PRESENTATION DU PROJET

- ⇒ Il permet de bénéficier d'une aide de 400€ maximum en contrepartie d'un engagement citoyen dans la commune d'une durée de 40 heures.

Au-delà d'un aspect d'aide financière pour réaliser un projet, ce dispositif a pour objectif l'engagement des jeunes pour leur commune (« comment se rendre utile ») et la valorisation du jeune dans ses actions.

Ce projet est aussi l'occasion de permettre aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle, de rencontrer des personnes de tous âges et d'apporter leur aide et leur vision à leur commune.

Quels sont les projets recevables ?

- Projet autour de la mobilité (permis de conduire, achat de véhicule...)
- Projet professionnel (achat de matériel par exemple)
- Projet de formation (achat de matériel type ordinateur, malle technique / stage hors de l'agglomération de Quimper / etc...)
- Autre projet hors loisirs

Quelle est la forme de l'engagement citoyen ?

- Chantiers aux services techniques (espaces verts, bâtiments...)
- Aide pour la mise en place d'actions municipales (administratif, animations périscolaires, ...)
- Aide aux associations locales dans leurs projets
- Aide au CCAS (comité communal d'action sociale)

Qui peut en bénéficier ?

Les jeunes âgés de 16 à 20 ans domiciliés sur la commune de Landudal

Pour l'année 2022, 3 jeunes seront bénéficiaires de ce dispositif.

Les critères de sélection seront **la motivation et la pertinence du projet**.

Comment faire ?

Il faut retirer un dossier en Mairie (ou sur le site internet de la commune) **et le retourner complété avant le samedi 28 mai 2022.**

Les entretiens auront lieu **en juin 2022** pour un démarrage **à partir de juillet 2022.**

Le dossier devra être complet et répondre aux critères de sélection.

Une attestation d'assurance en responsabilité civile sera à fournir.

Une convention sera établie entre la commune et les jeunes sélectionnés.

Comment ça marche ?

Les 3 jeunes sélectionnés en 2022 se verront proposer une liste d'actions possibles en fonction des besoins identifiés par la Commune.

Ils pourront ensuite choisir les actions en fonction des dates proposées.

(Différentes possibilités : semaines hors vacances scolaires, vacances scolaires et week-ends).

Les heures peuvent être étalées sur toute la période de l'action (juillet 2022 => février 2023)

Chaque jeune aura des référents en fonction des missions sur lesquelles il s'engage (agent communal, responsable associatif...) avec lesquels il fera également un bilan de fin de mission.

Le montant maximum de l'aide sera de 400€ par jeune (pour 40 heures d'engagement) et ne pourra être supérieur à 50% du coût du projet.

Une réunion bilan aura lieu en fin de dispositif.

L'attribution du financement communal se fera en fin d'action pour chaque jeune après réalisation des missions convenues.

Le jeune s'engage à transmettre à la Mairie les justificatifs de financement du projet prévu lors de la convention. Une attestation sera donnée aux jeunes en fin de missions afin qu'ils puissent valoriser cette expérience dans leurs CV, parcours sup' ...

Les élus remercient vivement les agents municipaux pour leur intérêt et leur implication dans ce projet.